



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Rennes, le 1er décembre 2011

Direction de la réglementation
Et des libertés publiques

Bureau des installations classées

Affaire suivie par JC Lemerrier

☎ 02 99 02 13 87

☎ 02 99 02 13 29

jean-claude.lemerrier@ille-et-vilaine.gouv.fr



La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de la SOBREC s'est réunie, le 23 novembre 2011, à 16 heures 30, dans les bureaux de l'établissement, sous la présidence de M. Jean CHEVALIER, directeur de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Etaient présents :

Titulaires :

Collège des collectivités territoriales :

- M. Marc HERVE, représentant le Conseil général,
- M. Jean-Louis MERRIEN, vice-président de Rennes Métropole.

Collège des associations de protection de l'environnement et des riverains :

- Mme Marie-Odile CLOITRE, association syndicale des propriétaires du square du Lyonnais (ASPSL),
- M. Paul PEGEAUD, association « Eau et Rivières de Bretagne »,
- M. Christian NEMLUVIL, association « Vivre à Beauregard »,
- M. Christophe SCHOEN, association des résidents de Villejean.

Collège de l'exploitant :

- M. Martial GABILLARD, Directeur Agence Bretagne Véolia,
- M. Pierre de ROCHEMONTEIX, directeur de la SOBREC,
- Mme Nathalie GAILLARD, service Valorisation des déchets ménagers de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole.

Collège des administrations publiques :

- M. Jocelyn LEVAVASSEUR, représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Christian ENFRIN, représentant le directeur général de l'Agence régionale de santé.

Suppléants :

Collège des associations de protection de l'environnement et des riverains :

- M. Jean-Claude LE FLOCH, association syndicale des propriétaires du square du Lyonnais (ASPSL).

Collège de l'exploitant :

- M. Hervé JAMET, SOBREC.

Assistaient également à la réunion :

- Mme Bénédicte GUIRIEC, association « Air Breizh »,
- M. LE BOURDAT, bureau d'études « AXILAB »,
- M. Jean-Claude LEMERCIER, bureau des installations classées à la préfecture.

Absents excusés :

- M. François ANDRE représentant la ville de Rennes,
- M. Franck PERRIN, représentant le chef du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

M. CHEVALIER ouvre la séance en remerciant les membres de la Clis pour leur présence à la réunion. Il indique que M. François ANDRE représentant la ville de Rennes et M. Franck PERRIN représentant le SDIS l'ont informé qu'ils ne pourraient assister à cette réunion.

M. PEGEAUD fait remarquer que le rapport d'activité transmis avec la convocation n'est pas de bonne qualité tant dans sa présentation que dans son contenu.

M. LEMERCIER indique que le document a été transmis très tardivement par l'exploitant à la préfecture. Pour des raisons de respect du délai de convocation, la décision a été prise d'effectuer le tirage du document dans le service.

M. de ROCHEMONTEIX propose que pour la prochaine réunion de la Clis, les exemplaires du rapport d'activité soient de nouveau fournis par l'exploitant.

Mme CLOITRE constatant l'absence du représentant de l'APAVE qui devait présenter les résultats de mesures acoustiques, regrette l'impossibilité de procéder à la comparaison de ces résultats avec ceux de l'étude réalisée par le Cabinet AXILAB présent à la réunion.

M. de ROCHEMONTEIX assure qu'une présentation de l'étude sera faite ultérieurement mais que d'ores et déjà, les sources de bruit ont été caractérisées et des pistes d'amélioration sont prévues. Les détails sont présentés dans le bilan d'activité 2011.

M. CHEVALIER propose ensuite de démarrer l'ordre du jour.

1 – Adoption du compte-rendu de la réunion du 31 mai 2011

M. CHEVALIER demande si le compte-rendu de la réunion précédente qui s'est tenue le 31 mai 2011 appelle des observations.

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté.

2 – Présentation du bilan annuel provisoire 2011

M. de ROCHEMONTEIX présente ce bilan.

Réception des déchets : stabilité du tonnage traité par rapport à 2010 : + 1% soit 143 958 tonnes ; augmentation du même ordre de grandeur que la disponibilité de l'installation : + 1,9% ; augmentation

du tonnage d'ordures ménagères d'autres collectivités : + 2 232 tonnes en remplacement d'apport de déchets industriels banals (DIB) et diminution des DIB traités.

90% des tonnages traités sont des déchets ménagers, cette part est en augmentation de 2% par rapport à 2010. Le remplacement des déchets industriels par des ordures ménagères de collectivités extérieures (NAR, Forêts et Redon) permet de limiter l'enfouissement en décharge lié au détournement de ces déchets.

Enfin, les DIB sont incinérés plutôt en hiver, afin d'assurer le complément nécessaire à la valorisation énergétique.

Radioactivité : toutes les détections sont liées à des radioéléments issus de traitements médicaux (iode 131, Indium 111 et Technicium 99), une détection très faible et non confirmée dans les 24 à 48 heures suivantes provenant d'une radioactivité médicale.

Valorisation énergétique, principales évolutions :

- augmentation de la valorisation totale de l'UVE en relation avec la disponibilité et l'augmentation de tonnage traité,
- livraison prioritaire sur le réseau : compte tenu de la douceur climatique de l'hiver 2011 par rapport à 2010, il y a eu une diminution de l'énergie fournie à la centrale thermique,
- diminution de la consommation électrique de l'UIOM de 12% grâce à l'application d'un plan d'amélioration des consommations électriques (optimisation de fonctionnement).

Priorité est donnée à la livraison de chaleur sur le réseau de chauffage : 82% de l'énergie livrée sur le réseau de chauffage provient de l'UIOM.

M. MERRIEN observe, à ce sujet, que le découplage, à partir du 1^{er} septembre, du prix de l'énergie livrée au réseau de chaleur par rapport au prix des énergies fossiles, permet à l'usager du réseau de chaleur de bénéficier d'un prix d'énergie plus faible. Il signale ainsi que le prix du MWh est passé de 36 euros à 28,50 euros.

M. CHEVALIER fait remarquer l'intérêt de ce nouveau mode de calcul compte tenu de l'augmentation régulière du prix des énergies fossiles.

M. PEGEAUD demande une explication sur l'articulation entre la production de vapeur et le chauffagiste rennais.

M. MERRIEN rappelle que Rennes-Métropole est propriétaire de l'installation qui incinère les déchets. L'énergie issue de cette incinération est valorisée sous forme de vapeur (vendue au chauffage urbain) et d'électricité produite par le groupe turbo-alternateur (cogénération). La ville de Rennes est, quant à elle, propriétaire du réseau de chauffage urbain.

Il ajoute que les deux collectivités sont partenaires et qu'elles ont intérêt à s'entendre sur les modalités de fonctionnement des deux installations. Celles-ci sont gérées sous forme de délégation de service public (DSP), la SOBREC étant l'exploitant de l'usine d'incinération. L'exploitant du réseau délégué par la ville de Rennes sera désigné début 2012, à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

M. PEGEAUD souligne, s'agissant de la compétence de la Clis, que celle-ci s'arrête après la production de chaleur.

M. HERVE indique qu'il y a au sein de la ville de Rennes, une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) chargée d'intervenir sur la question.

M. LE FLOCH considère que la commercialisation de la vapeur produite par l'installation doit intéresser la Clis. Il demande si les dispositions contractuelles entre Rennes Métropole et la ville de Rennes ont prévu une obligation pour le chauffagiste.

M. MERRIEN répond que la convention fixe les quantités de chaleur produite. Il ajoute que le prix du MWh était, jusqu'à présent, différent entre Villejean et Beauregard mais qu'à partir de janvier 2012, il

sera le même pour les deux quartiers. Il précise que la baisse du prix sera de 9,6% pour Villejean et de 15% pour Beaugard.

Sous produits de l'incinération :

Le ratio de production de mâchefers reste stable

Légère diminution du ratio de ferraille récupérée

Stabilisation du tonnage total de REFIOM et du ratio de REFIOM produit par tonne incinérée

Conformément à la circulaire « mâchefer » de 1994 et à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, les mâchefers ont continué à faire l'objet d'une analyse mensuelle selon ces dispositions. En 2011, la totalité des mâchefers issus de l'UVE a été classée V ou M, et a pu ainsi être dirigée vers la plateforme d'Eurovia située à Vignoc.

Il est à noter qu'un nouvel arrêté ministériel pour le suivi et la valorisation des mâchefers devrait remplacer prochainement les textes en vigueur.

Autosurveillance des rejets atmosphériques :

La législation impose une limite de dépassement de 60 heures par four et par an. L'analyse en continu des rejets gazeux réalisée par les trois analyseurs placés sur les cheminées, a permis de constater qu'en 2011, le seuil de 60 heures n'est atteint sur aucun des trois fours.

A l'avenir, l'objectif environnemental est de respecter des valeurs limites de 30 heures par an et par four.

Deux campagnes de mesures des rejets atmosphériques ont été réalisées par l'APAVE en mars et octobre 2011. Les mesures sont conformes aux seuils réglementaires. Le contrôle du bon fonctionnement des analyseurs a été réalisé selon le test QAL 2 par un organisme accrédité.

M. MERRIEN précise, s'agissant de l'analyse réalisée prochainement par Rennes Métropole, que celle-ci aura lieu de façon permanente sur toute l'année alors que la réglementation ne prévoit qu'une période de 6 heures deux fois par an.

Dioxines – furannes : les résultats des trois mesures annuelles montrent que les valeurs relevées sont très inférieures au seuil réglementaire de 0,1 ng/Nm³ (de 6 à 50 fois)

Rejets des effluents liquides : ils sont remis à pH avant rejet dans le réseau d'eaux usées de la ville vers la station d'épuration de Beaurade. Des contrôles mensuels sur une durée de 24 heures sont réalisés par un laboratoire extérieur, les résultats d'un bilan annuel vont être communiqués prochainement.

Evènements d'exploitation :

- Arrêts techniques annuels en avril : four 2, en mai : four 3 et septembre : four 1
- Campagne de mesures acoustiques en mai autour de l'UVE
- Déclenchement le 31 mai du groupe turbo-alternateur provoquant l'ouverture d'une des soupapes neuves du surchauffeur du four 3.
- Nouvelles ouvertures des soupapes les 6 et 26 juillet entraînant des nuisances sonores
- Remplacement des soupapes le 2 août, l'expertise réalisée montre un écart entre la pression de tarage (29 b) et la pression réelle d'ouverture (27 b), une demande d'explications a été faite auprès du fournisseur en septembre.
- Défaut du système informatique de contrôle le 27 octobre ayant entraîné l'arrêt des 3 fours, l'origine du défaut est en cours d'investigation avec le fournisseur.

3 – Suivi environnemental

- suivi des retombées autour de l'UVE : l'étude réalisée par Air Lichens a été présentée aux membres de la Clis au cours de la réunion du 31 mai dernier.
- campagne d'analyse du lait de vaches : les prélèvements ont été effectués au mois de septembre, l'ensemble des valeurs mesurées ne présente pas d'évolution notable. Il est à noter que le point

d'analyse G situé à Saint-Briac, n'a pu être exploité en raison de la cessation d'activité de l'exploitation agricole. Un nouveau point de référence est recherché en dehors du périmètre de l'UVE.

Mme GAILLARD fait remarquer qu'une analyse sur un seul mois n'est pas représentative des retombées de l'année entière et que par ailleurs, il est préférable de contrôler les retombées situées dans la zone de Rennes Métropole. Elle ajoute que sur les points d'analyse, limités à 6, il serait intéressant de substituer 2 points « jauges Owen » par 2 points « lichens ».

4 – Présentation par Mme Bénédicte GUIRIEC (AIR BREIZH) du nouveau protocole de suivi des jauges « Owen »

En Bretagne, la surveillance et l'information sur la qualité de l'air sont assurées par Air Breizh, association du réseau Atmo, agréée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Les différents polluants sont mesurés par des analyseurs qui permettent de dresser un état des lieux de pollution de l'air en Bretagne. Dix huit stations (urbaines et rurales) de mesure constituent un réseau fixe de surveillance de la qualité de l'air.

Mme GUIRIEC rappelle qu'a été mis en place un programme de surveillance des retombées atmosphériques autour de l'Unité de Valorisation Energétique de Brest Métropole Océane :

- 2004 : étude de simulation de dispersion des polluants atmosphériques (PM10, SO2, dioxines et furannes) émis sur l'année 2002 par le Spenot. La concentration maximale estimée était de 0,0017 pg/m3 en hiver et de 0,0016 pg/m3 en été.
- 2005/2007 : mesures des dioxines autour de l'UVE de Brest – prélèvements par jauges OWEN, quatre campagnes de 2 mois réparties sur 2 ans. La comparaison et l'interprétation des résultats, disponibles sur le site Internet de l'association « Air Breizh », www.airbreizh.asso.fr, montrent que les quantités mesurées dans les échantillons ne seraient pas ou peu attribuables au Spenot mais à une pollution diffuse caractéristique des sites étudiés (ruraux, périurbains et urbains).

S'agissant de l'impact de la SOBREC sur l'environnement, une campagne de mesures d'un mois va être effectuée entre décembre 2011 et janvier 2012. Les polluants étudiés seront les dioxines et les furannes ainsi que douze métaux lourds. Sur les six sites de mesures retenus, les prélèvements des retombées atmosphériques se feront par jauges « Owen ». L'analyse des résultats sera effectuée par un laboratoire reconnu et accrédité Cofrac.

Un programme de surveillance sur trois ans va être réalisé. Le but est d'accompagner Rennes Métropole dans la mise en oeuvre d'un nouveau protocole de caractérisation des retombées atmosphériques : élaboration d'un cahier des charges, aide au choix du bureau d'études en charge des campagnes et du laboratoire d'analyse.

Mme CLOITRE reconnaît l'intérêt de procéder à des campagnes de mesures mais souligne la difficulté d'interprétation de résultats bruts.

Mme GAILLARD indique qu'un seul échantillon n'est pas représentatif et que la qualité du prélèvement pourrait nuire à l'interprétation des résultats. C'est la raison pour laquelle le nombre d'analyse est multiple et que sont mis en oeuvre tous les suivis possibles.

M. MERRIEN ajoute que les actions réalisées dans ce domaine par Rennes Métropole vont bien au-delà des obligations légales.

Mme GAILLARD souligne que toutes les usines ne sont pas soumises à de tels contrôles.

Mme CLOITRE regrette à ce sujet qu'il puisse y avoir des pratiques différentes selon les établissements.

5 – Présentation par M. LE BOURDAT (AXILAB) des études d'amélioration acoustique

Les objectifs de l'étude étaient les suivants :

- 1 – Caractériser le rayonnement acoustique de l'installation
- 2 – Créer un modèle numérique du rayonnement acoustique de l'installation
- 3 – Proposer des améliorations pour diminuer les niveaux sonores à distance

Le rapport d'étude réalisé par AXILAB (www.axilab.eu) a été remis en séance aux membres de la Clis.

Mme CLOITRE souhaite connaître le mode de calcul utilisé.

M. de ROCHEMONTEIX précise que les valeurs relevées ne sont pas instantanées.

M. LE BOURDAT indique que des tranches temporelles sont réalisées, la durée des mesures est de une à deux heures. Des indicateurs statistiques sont ensuite appliqués aux résultats.

M. de ROCHEMONTEIX fait remarquer que la météo a un impact sur le ressenti acoustique, le vent est notamment un élément qui compte énormément.

M. CHEVALIER demande si les bruits provoqués par la circulation ont des effets sur les résultats.

M. LE BOURDAT répond que l'influence est importante mais que des indicateurs prenant en compte ce phénomène permettent d'analyser plus finement les résultats des mesures.

Mme CLOITRE, à propos des mesures effectuées à une hauteur de 12 m (schéma page 12 du rapport), demande si elles sont réellement faites à cette hauteur. Elle souhaite savoir par ailleurs si a été capté le phénomène de réflexion des immeubles.

Sur le premier point, M. LE BOURDAT indique que là encore, c'est un logiciel qui les calcule. S'agissant du deuxième point, il répond que c'est un phénomène difficile à prendre en compte et qu'aucun logiciel n'existe à l'heure actuelle.

M. LE FLOCH reconnaît l'intérêt des pistes proposées par le cabinet AXILAB pour améliorer l'impact acoustique, mais il s'interroge sur leur mise en oeuvre par l'exploitant.

M. de ROCHEMONTEIX répond que l'objectif est de s'attaquer à la source des bruits les plus importants et qu'il s'agit notamment de traiter en priorité les trois cheminées et les aéro-réfrigérants, ce qui a d'ailleurs été souligné par l'étude AXILAB. Il ajoute que c'est dans cet optique qu'un plan d'amélioration acoustique va être proposé à Rennes Métropole.

S'agissant des sources sonores discontinues, il indique que les soupapes des fours 1 et 2 ont été traitées en 2010 et que les quatre soupapes du four 3 seront traitées en juin 2012.

A propos des ramonages effectués par détonation avec des explosifs, il indique que pour éviter de nouvelles nuisances sonores nocturnes, les prochaines opérations pourraient être programmées de jour.

Mme CLOITRE, si elle approuve cette volonté de l'exploitant d'améliorer l'impact acoustique, s'interroge néanmoins sur les nouvelles nuisances sonores qui seront provoquées par le fonctionnement du futur broyeur. Au final, elle doute de la réelle amélioration de l'impact acoustique.

M. LE BOURDAT précise que le bruit sera de 90 dBA à une distance d'un mètre ce qui selon lui, est raisonnable.

Outre l'amélioration en 2011 de l'impact acoustique et de l'impact environnemental, M. de ROCHEMONTEIX présente ensuite les évolutions envisagées en 2012 dans le cadre de la future DSP :

- Amélioration de la sûreté des installations par des mesures de protection incendie.
- Amélioration de l'impact environnemental par la réalisation d'un bilan carbone et d'un renforcement du suivi des mâchefers.
- Amélioration de la performance et de la valorisation énergétique.
- Amélioration de la connaissance des installations par le public : études et réflexion en cours avec Rennes Métropole concernant le circuit de visite grand public.
- Amélioration du traitement des déchets produits sur le territoire de Rennes Métropole : études pour le broyage et l'incinération des encombrants de déchèteries.
- Poursuite de l'amélioration de l'acoustique.

6 – Questions diverses

Mme CLOITRE souhaite que soit abordé le volet « pollution/santé » et notamment le système multi-sources de surveillance des cancers (SMSC), dispositif mis en place par l'institut national de veille sanitaire (INVS).

M. ENFRIN répond que ces éléments ont déjà été communiqués lors de la dernière réunion de la Clis et qu'il ne dispose pas d'informations supplémentaires. Il rappelle que les premiers résultats de ce dispositif sont attendus pour 2012.

Il ajoute, s'agissant du plan Cancer 2009/2013, que les résultats seront exploités au plan national à partir des données issues des registres existants.

Mme CLOITRE regrette que l'INVS n'ait pas voulu prendre en compte les données de Rennes, elle souhaiterait, par ailleurs, une intervention d'un membre de la CIRE Ouest pour expliquer le fonctionnement du dispositif.

M. ENFRIN indique qu'il posera la question à cet organisme.

M. CHEVALIER conclut la réunion en indiquant que la prochaine Clis ne pourra avoir lieu qu'après les élections présidentielle et législative. Après discussion, il est convenu de retenir la date du mercredi 4 juillet 2012.

En l'absence d'autres questions ou observations, la séance est levée à 18h45.

Le président,



Jean CHEVALIER